



QU'EST CE QU'UNE ITE

ITE

Voies Ferrées Locales

RFN

- L'Installation Terminale Embranchée (ITE) est un équipement ferroviaire qui permet à un utilisateur embranché - de disposer sur son site de voies privées (ou à usage privé) de chargement et/ou de déchargement de marchandises reliées au réseau ferré national.
- Une ITE est constituée de deux parties :
 - La première partie englobe toutes les infrastructures ferroviaires nécessaires au raccordement de la voie privée (ou à usage privé de l'embranché) aux voies du réseau ferré national : aiguille de liaison, installations de protection, etc. Située sur les emprises foncières du domaine public de SNCF Réseau, elle est toujours sa propriété, quelque soit le mode de financement de ces équipements.
 - La seconde partie constitue la partie privée (ou à usage privé), et comprend les voies ferrées ainsi que tous les équipements logistiques liés au chargement et/ou au déchargement de marchandises.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le décret « voies ferrées locales » n° 2017-439 et l'arrêté du 30 mars 2017 régissent les lignes de fret ferroviaire sans voyageurs hors RFN et hors « réseaux comparables », et couvrent les capillaires hors RFN et la part « hors enceinte- hors RFN » des ITE.
- Le gestionnaire de l'infrastructure et les transporteurs doivent disposer d'un « Système de gestion de la sécurité », soumis à un contrôle périodique par un organisme de contrôle externe sauf si l'infrastructure présente un « faible niveau de risques ».
- Le système de gestion de la sécurité doit faire l'objet d'audits externes périodiques, tous les 3 ans minimum, réalisés par un organisme accrédité.
- Dans le cadre de travaux et mise en service entraînant une modification substantielle, les dossiers de sécurité transmis à l'autorité compétente (Préfet) sont accompagnés de l'avis d'un organisme qualifié accrédité.

INTERVENTION DE CERTIFER

- **Audit Externe du système de Gestion de la Sécurité en tant qu'Organisme d'Inspection :**
- CERTIFER réalise un audit externe documentaire ainsi qu'une inspection des installations techniques et de sécurité chez le demandeur.
- L'audit externe porte sur l'effectivité du contrôle interne et sur l'application et l'adéquation du système de gestion de la sécurité aux enjeux de sécurité. Le SGS comprend l'ensemble des règles, des procédures et des méthodes permettant de satisfaire à l'objectif de sécurité.
- L'audit externe permettra de vérifier la cohérence du SGS avec la réalité du terrain pour les domaines infrastructure, exploitation et les matières dangereuses: évaluation de sa bonne application
- **Engagement des travaux et mise en service (modification Substantielle) en tant qu'OQA :**
- L'engagement de travaux de construction ou de modification substantielle au sein de l'ITE est subordonné à l'approbation par le préfet d'un dossier préliminaire de sécurité (DPS). A la fin des travaux, pour obtenir l'autorisation de sa mise en service, le demandeur soumet au préfet le dossier de sécurité (DS).
- CERTIFER assurera un second regard de la phase conception jusqu'à la mise en service:
 - En phase de conception : CERTIFER émet un rapport accompagnant le DPS. L'approbation du DPS par le préfet autorise le début des travaux de construction.
 - A la fin de la phase de construction : CERTIFER émet un rapport basé sur le DS qui montre la preuve que la phase d'exécution du projet a été faite conformément aux dispositions des exigences du DPS. L'approbation du DS par le préfet permet l'Autorisation de mise en service.



NOS REFERENCES

- Audit à blanc pour le compte du **ministère des transports**:
 - Port Fluvial de Villefranche-Sur-Saône
 - Ports Mulhouse-Rhin site d'Ottmarsheim
- Audit externe du SGS du **Grand Port Autonome de Dunkerque**
- Audit externe du SGS VFLI **Réseau de la ligne La Houve-Creutzwald**
- En tant que OQA, création de **l'ITE de CIGEO**

POURQUOI CHOISIR CERTIFER

- **Spécialiste de la certification ferroviaire**
- Une approche basée sur la **sécurité**
- Plus de **20 ans d'expérience**
- Un **Panel d'experts qualifiés**
- Plus de **500 experts** dans le domaine du ferroviaire et des transports guidés
- **Des reconnaissances Nationales et Internationales** :
France, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Danemark, Algérie, Australie, Turquie, Inde, Arabie Saoudite
- Une **méthodologie éprouvée** et des **outils spécifiques** pour une gestion de projet efficace et une interface client simplifiée.
- Un groupe reconnu pour **ses compétences et ses valeurs** : impartialité, qualité, indépendance et confidentialité.

VOTRE BENEFICE

- Être certifié par un **organisme accrédité riche d'une expérience significative**.
- Répondre aux exigences de la réglementation « **voie ferrées locales** ».
- Faire valoir **une gestion de la qualité** en matière d'infrastructure et d'exploitation.
- Mettre en avant son savoir-faire dans le monde du ferroviaire.

NOS AUTRES PRESTATIONS

- Mission d'**Organisme Notifié**
- Mission d'**organisme désigné** en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas au Luxembourg, en Espagne et en Turquie
- **Evaluation indépendante de la sécurité (Independent Safety Assessment)**
- Évaluation selon la **méthode de sécurité commune**
- **Certification ECM**
- **Insertion Urbaine**
- **Organisation des essais**
- **Laboratoire ETCS**
- **Test non destructif**
- **Contrôle externe**
- **Evaluation de la Cyber sécurité**
- **Formation**

Pour plus d'information, contactez-nous :